



Personimages
Dépasser son handicap par l'expression artistique

Année scolaire 2016-2017

Inscription aux ateliers de Versailles

- . **Maison de quartier Notre Dame - 7 rue Sainte Sophie**
- . **Hôpital Richaud - 80 boulevard de la Reine**

Contact : Isabelle COURAUD - isa.couraud@gmail.com - Tél. 01.39.55.71.44

Participant :

NOM, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (du Foyer s'il y a lieu) :

Code Postal / Ville :

☎ domicile :

☎ portable :

e-mail :

Responsable légal * (parent, tuteur, curateur, foyer etc...) :

NOM * :

Adresse :

☎ domicile :

☎ portable :

e-mail :

Contacts à prévenir en cas d'urgence :

domicile :

portable :

1 - Nom * :



2 - Nom * :



* Merci de préciser le lien avec le participant (parent, tuteur, curateur, foyer etc...)

et de nous indiquer toute situation particulière éventuelle

Merci de nous signaler tout problème que vous jugez utile de porter à notre connaissance :
(suivi médical particulier, adresse courrier si différente de celle du responsable légal, etc...)

SAMEDI	adresse	10h30-12h30 *	14h15-16h15	16h15-18h15
Danse/arts visuels	80 Bd de la Reine			
Danse	7 rue Ste Sophie			
Peinture	"			
Théâtre	"			

Merci de cocher les ateliers souhaités

Adhésion à l'association, annuelle et obligatoire : 50 €

Participation	1er trimestre	2nd trimestre	3ème trimestre
1 atelier de 2 heures	165 €	165 €	165 €
2 ateliers de 2 heures	297 €	297 €	297 €
3 ateliers de 2 heures	440 €	440 €	440 €
1 atelier 1 semaine/2	100 €	100 €	100 €
2 ateliers 1 semaine/2	180 €	180 €	180 €
3 ateliers 1 semaine/2	270 €	270 €	270 €

Atelier à mi-temps : uniquement pour les participants résidant en internat avec sortie tous les 15 jours

IMPORTANT !

Cette inscription engage le participant pour toute l'année scolaire, les 3 trimestres sont donc exigibles. L'inscription sera prise en compte seulement à réception :

1. du règlement de l'adhésion annuelle et de la participation aux ateliers souhaités pour l'année en 4 chèques séparés (celui de l'adhésion donnant droit à un reçu fiscal), à l'ordre de Personimages ils ne seront remis en banque qu'en début de chaque trimestre
2. d'un exemplaire du « Règlement des ateliers ouverts » dûment daté et signé.

* Seul le temps des ateliers est sous la responsabilité de Personimages, celui des piques-niques et des trajets étant sous la responsabilité civile du participant.

Fait à..... le **signature du responsable légal** :